

PADD : la dimension travail « oubliée » !

Aujourd'hui comme hier : le port, la gare, les canaux, l'autoroute, la ville ont un destin commun.

Pour capter les flux : démographiques certes, financiers bien entendu, mais aussi matériels entre Europe du Nord et du Sud (et Maghreb), tout doit être mis en œuvre pour compléter l'arc méditerranéen dont le Languedoc Roussillon est encore un maillon incomplet : ligne TGV vers l'Espagne puis le Portugal, maintien et développement des lignes de fret ferroviaire et **bien entendu développement d'infrastructures portuaires de grande capacité.**

Les plus éminents spécialistes confirment que la bataille des transports maritimes se gagne à terre : sur la qualité des installations mais aussi sur les réserves foncières nécessaires au développement de l'activité et notamment du multimodal.

Aujourd'hui plus qu'hier, Sète a une triple chance historique de voir se développer son activité, de retrouver sa véritable finalité et identité de ville port.

1) Grâce à une large prise de conscience collective de ce que doivent être l'aménagement et le développement durables, l'unanimité vient de se faire sur ce que seront les transports de l'avenir : limitations des capacités routières, développement du fret ferroviaire et fluvial, développement du cabotage par la création d'autoroutes maritimes du Portugal vers la France, de l'Espagne vers la France, de la France vers l'Italie.

2) Le Conseil Régional vient de se déclarer prêt à investir 200 millions d'euros à court et moyen terme (sur une décennie), afin de faire de Sète le grand port de la région Languedoc Roussillon. Place et rôle qui semblent tellement évidents et naturels que personne n'a osé les nier ou même les contredire. Le jeudi 20 novembre, le Président Frèche rencontrait son homologue de la Généralité de Catalogne, ils annonçaient leur volonté commune de mettre en synergie les ports de Barcelone et de Sète. Le lendemain, on lisait dans la presse que d'importants travaux étaient programmés pour augmenter la capacité du canal de Sète au Rhône.

3) Des aménagements effectués permettent d'envisager l'avenir de l'activité portuaire avec optimisme.

Dans une ville port les principes même de développement et d'aménagement durables sont créateurs d'activité et d'emplois. Il s'agit d'une dimension tellement évidente que le PADD de la ville de Sète ne l'évoque même pas. La dimension portuaire de la ville n'est évoquée qu'en terme de conservation d'une vague activité autour des pêches traditionnelles (plus un projet d'écomusée que de développement), de la grande plaisance et du nautisme. La dimension port de commerce et pôle industrialo portuaire est niée, comme est niée la dimension travail.

Au mois d'octobre, nous apprenions que Monsieur Couderc, Sénateur Maire de Béziers mais aussi géographe de formation, a tellement bien perçu les enjeux

évoqués ci-dessus qu'il annonce avec une auto satisfaction bien compréhensible si l'information est confirmée, avoir obtenu pour Béziers « le port sec de Barcelone ». Ce projet sur une cinquantaine d'hectares doit déboucher sur la construction de 150 000 m² de bâtiments et sur la création de 1000 à 1500 emplois.

De quoi s'agit-il ? D'un espace consacré à la réception, gestion, stockage et redistribution des colis lourds (conteneurs) par les moyens multimodaux appropriés.

Une seule question vient immédiatement à l'esprit de la presse et du citoyen de base : pourquoi pas à Sète ?

Monsieur le Maire donne la réponse dans le Midi Libre du samedi 8 novembre 2008 : « **Nous n'avons pas assez de foncier** ».

Ce foncier existe. Il est prévu hors de la zone portuaire, dans son hinterland immédiat.

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer prévoit de part et d'autre du canal des Moulins, une zone dévolue à l'accompagnement du développement industriel portuaire. Ce document qui a permis le maintien des activités de pêches et de la conchyliculture est aujourd'hui présenté comme « contraignant » dans le PADD. Monsieur le Maire préfère y substituer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont le volet maritime prévaut sur la loi littorale et offre la possibilité d'urbaniser en front d'eau.

A une autre échelle, mais pour les mêmes raisons, on provoque la fermeture d'une PME, on bloque les projets d'expansion d'une entreprise de transport et d'une entreprise métallurgique.

C'est ce même espace que vous réservez à une « nouvelle centralité urbaine » faite surtout de résidentiel de luxe. Fi des 1500 emplois mais oui à une population dont les revenus seraient autres que ceux des actuels habitants dont : « le niveau de vie reste trop faible » selon le document de présentation du PADD. Sans compter cette phrase mystérieuse et inquiétante de la page 6 : « évaluer le potentiel délocalisable du centre ville. Je pense qu'il y a ce soir, dans cette salle quelques « potentiellement délocalisables ».

. Quel espace pour le travail dans la ville de demain ?

Si votre document est volontairement vague, votre choix est clair : pas de travail pour nos enfants mais un écrin pour y lover de riches retraités. Condamner notre tissu industriel et espérer compenser les emplois perdus par des emplois de service ou induits par le tourisme : ce choix, lourd de conséquences mérite un vaste débat citoyen.

Mr Le Maire serait bien inspiré de prendre en considération les déclarations, de circonstances peut être, de Mr le Président de la République qui a déclaré à Montrichard : « **Je ne ferais pas de la France une simple réserve pour touristes** » ; « **un pays qui n'a plus d'industrie est un pays qui se prépare à laisser mourir ses services** ».

Il ne tient donc qu'à vous, Mr Maire de créer les conditions pour que s'ouvre sur chacun des aspects que suppose un véritable projet de Ville, un débat

contradictoire public avec toutes les forces vives de notre commune : élus, associations, organisations professionnelles, amicales de quartiers .
Puisque l'adoption du PLU n'est prévue que pour 2010, nous disposons de temps.
Mettons le à profit pour

- Tout d'abord s'accorder sur le diagnostic territorial, qui doit être, selon les recommandations règlementaires, partagé et qui au cas d'espèce, n'a jamais été porté à la connaissance des élus.
- Puis sur ce socle admis par tous s'efforcer de répondre à un ensemble de questions en préservant le concept de solidarité intergénérationnelle que sous tend le développement durable et qui doit permettre la satisfaction des besoins de notre génération sans obérer celles des générations futures de satisfaire les leurs, notamment en terme de foncier.

Jean-Luc BOU